



Compte-Rendu CT du 5/12/2014

Le président est absent pour cause de voyage au Kazakhstan avec Hollande est remplacé par Martial Delignon.

Les OS avaient envoyé une demande de **moratoire sur le déménagement de l'ESPE** afin de prendre le temps de réfléchir sur ce dossier.

« Monsieur le Président.

Nos organisations syndicales, représentées au Comité technique, vous alertent sur les grandes difficultés liées aux conditions de travail qui pourraient résulter de toute décision définitive concernant la fermeture / déménagement des sites ESPE de Montigny-lès-Metz et de Maxéville.

À la suite de l'expérience récente de la fermeture du site de Metz-Paixhans qui n'a pas été bien vécue par les personnels, nous vous demandons de prononcer un moratoire sur le projet actuellement en cours afin que toutes les données soient posées et que des débats puissent avoir lieu en association avec les personnels de l'ESPE et avec la communauté universitaire

*Recevez, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.
FERC-Sup-CGT, FO, FSU, SGEN-CFDT, SNPTES, UNSA »*

M. Delignon répond que la tutelle a demandé que l'UL diminue ses mètres carrés et que des objectifs ont été fixés en ce sens. Le déménagement de l'ESPE est un des scénarios inscrits dans le schéma directeur de l'établissement. Il rejette cette demande. M. Molter indique que l'on en est qu'au stade d'une étude et que le coût n'est pas budgétisé.

Les OS avaient envoyé également une demande de **journée morte le 11 décembre** afin de pouvoir permettre aux personnels d'assister aux AG et de participer aux rassemblements qui s'opposent à la politique d'austérité budgétaire et au désengagement de l'Etat.

« Monsieur le Président de l'université de Lorraine.

Une journée nationale d'action et de discussion est organisée le 11 décembre prochain à l'initiative de nombreux syndicats, associations et collectifs. Il s'agit de marquer l'opposition à la politique d'austérité budgétaire et au désengagement de l'État qui conduisent à une dégradation des conditions de travail et d'études. Nous avons contesté les campagnes successives de gels d'emplois qui mettent à mal le potentiel pédagogique et scientifique de l'UL et nous demandons que des mesures d'urgence soient prises au niveau national :

- un plan pluriannuel de création d'emplois,
- une augmentation significative du financement des universités et des organismes,
- la reconnaissance des diplômés, à tous les niveaux.

Il nous faut obtenir des moyens pour l'enseignement supérieur et la recherche qui soient à la hauteur des enjeux pour assurer le bon fonctionnement des formations, le libre choix des filières pour les étudiants, la réussite pour tous et l'amélioration des conditions de travail pour tous les personnels, quels que soient leurs statuts, leurs fonctions, leurs sites d'affectation.



Nous appelons à tenir des assemblées générales sur les sites de l'université de Lorraine et à manifester lors de cette journée du 11 décembre. Dans ce cadre, nous vous demandons, Monsieur le Président, de donner la possibilité à l'ensemble des personnels et étudiants de participer très largement à cette journée d'action et de discussion sur leur temps de travail ou d'études en faisant de ce 11 décembre une journée banalisée : « Université morte ». Au moment où certains parlementaires tentent de rétablir les crédits de la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur pour 2015, le dialogue doit être largement ouvert sur l'ensemble de ces questions très sensibles et la banalisation d'une journée pourra permettre de l'engager.

CGT (SNTRS, FERC-Sup), FSU (SNASUB, SNCS, SNESUP), SNPRES-FO, SNPTES, UNSA (A&I, Sup'Recherche), Sciences en marche »

La réponse de M. Delignon est également négative. Il rappelle le vote du CA en soutien à la motion de la CPU et que cela n'aurait un sens que si l'ensemble des Universités suivaient ce mouvement.

Vos élus s'étonnent car le Président signe des motions en CPU mais refuse en local de donner des moyens à ses personnels pour appuyer ces revendications.

Points 3, 4, 5 Trois évolutions de statut ont été proposées au vote : Télécom, la FST et Médecine.

Après quelques échanges et demandes de corrections **vos élus UNSA et SNPTES ont voté Pour**, même si l'on peut toujours regretter l'absence d'un statut type.

Vote Télécom : 6 pour et 4 contres.

Vote FST : 6 pour et 4 contres.

Vote Médecine : pour à l'unanimité.

Point 6 Une évolution du Règlement Intérieur de l'UL est soumise au vote.

M. Barthe présente les modifications proposées du RI en raison d'évolutions en cours de l'année 2014. Les échanges portent rapidement sur la possibilité du recours au vote électronique qu'une ordonnance semble obliger à créer.

Vos élus souhaitent absolument que les modalités de vote électronique et de conseil en visioconférence soient précisées. Pour eux, un vote ne peut avoir lieu sans débat. Il nous semble que le seul cas où l'on peut effectivement envisager des votes électroniques est celui qui concerne le traitement des conventions.

M. Delignon propose de reporter ce point afin de pouvoir creuser davantage la question avant un vote.



Point 7 Le référentiel d'activités pédagogiques des Enseignants-Chercheurs (EC) est soumis au vote.

Précision donné au texte : « Le nombre minimal d'activités d'enseignement est fixé à 64 HETD et donc le nombre maximum d'activités à prendre en compte au titre du référentiel est de 128 HETD, **si un enseignant-chercheur a un volume d'heures supérieur à ce plafond au titre du référentiel, les heures ne sont pas versées au titre des PRP.** »

Il est rappelé que le vote de ce référentiel est trop tardif, il devrait se faire avant juillet afin d'être correctement intégré dans les services des EC. Un outil informatique est en cours de développement.

Vos élus se sont abstenus car le référentiel ne permet pas de reconnaître toutes les activités des EC.

Vote : 1 pour, 5 abstentions et 4 contres.

Point 8 La campagne d'emplois est soumise au vote.

Rappel des chiffres par Mme Roizard :

- Sur les 184 postes EC potentiels : 31 gelés et 16 non publiés ;
- Sur les 221 postes BIATSS potentiel : 22 BOE, 15 PACT, 80 Sauvadet, 19 gelés et 24 non publiés.

Pour les BIATSS, le gel est total (personne sur le poste), alors que la non publication peut mener au recrutement d'un contractuel ou à la poursuite d'un CDD ou d'un CDI. Pour les EC, en cas de gel de poste il n'y a aucun recrutement.

Le nombre important d'emplois BIATSS est dû aux concours infructueux l'an dernier. C'est d'une certaine façon un gel de poste déguisé.

Le gel de poste d'emplois EC provoque paradoxalement une augmentation des heures complémentaires alors qu'un gel de poste BIATSS n'a aucune contrepartie pour la composante.

Les postes gelés en 2015 viennent évidemment s'ajouter à ceux de 2014.

Pour toutes les raisons que nous avons déjà largement évoquées **vos élus Snpptes et UNSA ont voté contre** cette campagne d'emploi. Ne doutant pas que comme à son habitude le CA voterait « pour ».

Vote contre à l'unanimité.

En raison de ce vote unanimement contre, le CT doit donc être re-convoqué.

Point 9 La Nouvelle Bonification Indiciaire est soumise au vote.

La **position nationale que défendent nos syndicats est de demander l'arrêt de cette politique de NBI**, car le nombre de points NBI alloué par le ministère aux Universités est beaucoup trop faible pour répondre aux besoins et n'est plus du tout compréhensible, avec l'application de la PFR (Prime Fonction Résultat), ou de la future prime IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise) qui doit aussi reconnaître encadrement et technicité. Cela provoque des tensions évidentes pour les personnels, et pour les directions qui doivent gérer cette pénurie. Nous ne sommes pas les seuls à penser cela puisque dans son rapport sur la fonction publique de 2013 B. PECHEUR écrit « La NBI est devenue paradoxalement un facteur défavorable à la mobilité des agents : suffisamment élevée pour retenir



un agent sur son poste, mais insuffisamment attractive pour susciter une mobilité fonctionnelle ou géographique ». Jusqu'à ce jour, le ministère a été sourd à cette demande.

Ceci étant dit, la Loi nous demande de distribuer ces points ou alors ils seront perdus. Le SNPTES et l'UNSA ont donc fait le choix de participer à ce travail avec comme lignes directrices :

- une solution qui respecte l'objectif de valorisation inscrit dans la loi
- l'affichage clair pour les personnels
- l'harmonisation ;
- pas de perte brute sur la feuille de salaire.

Réglementairement, les fonctions NBI doivent être arrêtées par le Conseil d'Administration et si nécessaire, actualisées chaque année. Depuis la création de l'Université de Lorraine, aucune délibération n'est intervenue pour confirmer ou modifier la liste des fonctions NBI. **L'agent comptable a donc informé le président qu'il ne pourrait plus verser les NBI à compter du 1^{er} janvier 2015** si le CA de l'UL ne validait pas la liste UL des fonctions ouvrant droit à une NBI.

Actuellement, des personnels faisant la même fonction touchent ou pas une NBI en raison de l'historique des ex-établissements (politique différente de reconnaissance des fonctions NBI), des personnels ayant quitté leur fonction continuent à toucher une NBI, et les raisons du versement d'une NBI ne sont pas toujours très claires. **Cet objectif d'harmonisation et d'égalité de traitement nous paraît sain et nous le réclamons par ailleurs (Régime indemnitaire, règlement de gestion, ARTT....).**

L'effet « cliquet », qui compense provisoirement la perte de NBI par une augmentation de la prime statutaire, n'est pas lié au passage d'échelon (salaire) mais à l'évolution du régime indemnitaire (primes statutaires). La RAFP (*retraite additionnelle de la fonction publique*) à laquelle nous cotisons tous sur nos primes compense en partie le supplément de pension de la NBI.

La très grande majorité des personnels ne touchera jamais de NBI (environ 300 personnels, sur plus de 3 000, perçoivent une NBI) et d'autres ont déjà eu dans leurs ex-établissements leur fonction retirée de la liste des fonctions NBI reconnues sans aucune compensation. **C'est pourquoi nous demandons que les moyens soient mis sur les primes statutaires perçues par tous les personnels.**

La proposition finale n'est pas complètement satisfaisante, mais pouvait-il en être autrement à partir du moment où le nombre de points est figé ? NON, mais nous le savions dès le départ.

Fallait-il pour autant laisser faire sans intervenir ? NON, car un certain nombre de nos demandes ont été entendues :

- **une enquête a été envoyée dans toutes les composantes** (UFR, laboratoires, directions...) en 2013 pour recenser les besoins dans tout l'UL (10 170 points demandés pour 6 470 possibles), avec **trois relances** pour faire remonter les informations ;
- **l'harmonisation** de l'application de la NBI entre tous les personnels de l'UL ;
- **une information claire** aux personnels (la NBI sera indiquée sur la fiche de poste, les conditions pour être éligible seront accessibles à tous...) ;
- **le respect de la loi**, les personnels qui quitteront leur fonction perdront automatiquement le bénéfice de leur NBI ;
- les personnels touchés par cette refonte des fonctions ne subiront **pas de baisse sur leur feuille de salaire** grâce à l'effet « cliquet » (178 personnels auraient été impactés partiellement ou complètement) ;
- **une deuxième étape en 2015 pour ajuster les besoins** avec 1 320 points disponibles (oubli, réorganisation de service...) et une attention plus particulière sur les fonctions techniques et scientifiques qui ont été beaucoup moins reconnues que précédemment (environ 1 000 points en moins) ;
- le critère du nombre de personnels encadrés ayant été retenu par l'UL, nous avons obtenu une **réactualisation annuelle** avec augmentation ou diminution du nombre de point NBI en conséquence.



Il aurait été certainement plus facile pour vos élus, qui ont passé beaucoup d'heures sur les dossiers et fait remonter de nombreuses erreurs, de s'opposer sans rien faire et de voter NON. Mais est-ce que le résultat aurait été meilleur pour l'ensemble des personnels? Nous en doutons fortement!

Cette proposition n'est en aucun cas le jugement du travail ou des compétences des personnels, mais l'application d'une politique d'harmonisation de l'UL. Sinon, nous nous y serions fermement opposés !

Vos élus SNPTES et UNSA ont donc voté pour.

Vote : 6 pour, 3 abstentions et 1 contre.

Point 10 La Prime d' Assistant de prévention est soumise au vote.

La proposition reconnaît 3 niveaux de primes selon la nature des risques gérés (tertiaire, tertiaire avec responsabilité des visites techniques, spécifiques) : 250 €, 500 € et 750 € bruts pour l'année. Le versement se ferait en Juillet de chaque année universitaire (début juillet 2015) au prorata éventuel du temps de fonction exercée (en cas de départ ou d'abandon ou de prise de fonction en cours d'année). La classification sera faite par la DHSE (Direction Hygiène Sécurité Environnement) en fonction des remontées de l'enquête sur les AP de l'UL.

Elle concerne à ce jour 182 AP officiellement nommés mais on pourrait aller jusqu'à 215 AP d'ici la fin d'année civile (un recensement de la DHSE montre que des sites n'ont pas encore d'AP). Le coût estimé à ce jour est d'environ 123 000 €, mais cela pourrait monter en fonction de l'évolution du nombre des AP à près de 160 000 €/année universitaire.

Le projet répond à une des revendications de vos élus SNPTES et UNSA. Nous trouvons cette proposition satisfaisante car elle reconnaît officiellement cette fonction et permet de rétribuer l'investissement des collègues pour la sécurité de tous. Certes, la rétribution peut selon les cas s'avérer inférieure aux AP du CNRS, mais il faut rappeler que malgré nos revendications les ITA (Ingénieurs, Techniciens et personnels Administratifs) ont des primes statutaires inférieures à celles des personnels UL.

Vos élus SNPTES et UNSA trouvent cette proposition équilibrée compte tenu de ce qui se faisait auparavant dans les ex-Etablissement (souvent RIEN) et des finances de l'UL.

Nous avons fait remarquer que le tableau mis en annexe du document comportait un certain nombre d'erreurs et d'inexactitudes. L'administration nous a indiqué que c'était un document provisoire et qu'il devra être retravaillé en CHSCT. La liste définitive devant être bouclée au cours du 1^{er} trimestre.

Dans ces conditions où la liste et l'évaluation doivent être retravaillées en CHSCT vos élus SNPTES et UNSA ont voté pour cette reconnaissance des AP. Ils seront attentifs aux corrections apportées au prochain tableau.

Vote : 9 pour et 1 abstention.

Point 11 La rehausse exceptionnelle des primes cibles des catégories B et C est soumise au vote.

Le ministère octroie 50 euros pour les Cat B et 100 euros pour les cat C de revalorisation de primes statutaires (fiche de paie de décembre). M. Delignon nous informe que pour le moment le budget de l'université n'a pas été abondé en conséquence par le ministère. Cette prime est élargie, sur décision de l'établissement, aux personnels contractuels, ce qui représente environ 70 000 €.



Vos élus SNPTES et UNSA ont voté pour.

Vote prime titulaire : Unanimité pour.

Vote prime contractuel : Unanimité pour.

Point 14 Informations diverses

Une nouvelle circulaire va être soumise au vote au CA insistant sur le développement durable : covoiturage, vélo, train Le coût du transport représente 800 000 €.

Il y a 7 emplois AENESR (Administrateurs) à l'UL. Actuellement deux sont vacants, un sera utilisé pour le futur DGS, pour l'autre la décision n'est pas encore prise mais il sera en direction générale ou opérationnelle.

La prime formation continue sera calculée sur les heures entrées dans EVE en 2014. Tous les personnels peuvent élargir qu'ils soient dans un service de formation continue ou pas. Le calcul se fait sur la base des heures en supplément du service normal. A notre demande une note de la DRH précisera toutes les modalités.

Pour la prime d'investissement, l'administration est en attente de toutes les remontées avant de nous faire un point. Concernant la différence de prime entre les personnels du campus lettres, elle est au maximum de 25 € (23 personnels). Cette modulation est due à la quotité travaillée.

Les primes ne doivent pas être modulées en raison des arrêts maladie. Une note a été envoyée par la DRH.

La CCPANT devrait se réunir le 25 février pour l'examen des dossiers de promotion.

Compte-Rendu CT du 15/12/2014

Ce CT a été programmé en raison du vote unanimement contre le document sur la campagne d'emplois présentée au CT du 5 décembre.

Le président absent pour cause de CHSCT est remplacé par Martial Delignon.

Un seul point est proposé pour avis : la campagne d'emplois 2015.

Comme d'habitude dans ce cas, il n'y a eu aucune modification du texte présenté.

Une nouvelle fois vos élus SNPTES et UNSA ont voté contre.

Vote : Unanimité Contre

L'administration n'a pas souhaité répondre aux questions diverses que nous lui avons posées.